COLLEGE BLAISE PASCAL Rue Pasteur ARGENTON LES VALLEES 79150 ARGENTONNAY Tel: 05 49 65 70 54 ou 05 49 65 94 64

Télécopie: 05 49 65 93 21 Courriel: ce.0790003z@ac-poitiers.fr Site du collège :

www.collegeblaisepascal.com

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 MAI 2019

Liste des matériels proposés à la vente

- 1 tondeuse auto-portée : 600,00 €
- 3 Classeurs à clapet : 25,00 € l'unité
- 3 armoires en bois 1 porte/2 compartiments : 5,00€ l'unité
- 2 armoires en bois 2 portes : 15,00 € l'unité
- 1 rondeau en alu : 20,00 €
- 1 autocuiseur : 10,00 €
- 11 plats ovales en verre : 1,00 € l'unité
- 11 plats ronds en verre transparent : 1,00 € l'unité
- 150 bols en verre : 0,30 € l'unité
- 1 lot de 3 casseroles alu : 30,00 € le lot
- 1 lot de 4 poêles anti-adhésives : 30,00 € le lot
- 1 Episcope : 10,00 €
- 2 bacs en grès profond (évier) : 5,00 € l'unité
- 1 gazinière (4 plaques électriques) : 10,00 €
- 1 caméscope Panasonic VHS Secam NM25 : 50,00 €
- 2 projecteurs diapositives : 15,00 €

Tous ces matériels ne sont plus dans l'inventaire et sont vendus dans l'état.

MINISTERE: Education Nationale

Académie: POITIERS

Exercice: 2019

0790003Z Etablissement:

COLLEGE BLAISE PASCAL

Rue Pasteur

ARGENTON LES VALLEES 79150 ARGENTONNAY

Téléphone: 05.49.65.70.54

DEUX-SEVRES

DEPARTEMENT:

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 3 Présentée pour information au Conseil d'administration

Cette décision est exécutoire à compter du : 07/05/2019

CAROF HUBERT, chef d'établissement



Pièce B10 DBM INFO

Page n° 1

Développement des décisions budgétaires modificatives par opérations présentées pour information au conseil d'administration

Etablissement: 0790003Z COLLEGE BLAISE PASCAL

Rue Pasteur ARGENTON LES VALLEES 79150 ARGENTONNAY

EXERCICE 2019 - Edition du 27/05/2019

2	DRM n°3 Fx	Exécutoire au 07/05/2019	72019	Réf: CREDITS	Réf: CREDITS RESOURCES NUMERIQUES	Opération n°6		Type opéra	Type opération : 21 - Ressources spécifiques	spécifiques		
:								Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes	
Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libelle		Rappels	Modifications	Totaux	Rappels	Modifications	Тотапх
T	АР	ENSEIG			Activité pédagogique ENSEIGNEMENT							
			13RPN	7411	Ressources pédagogiques numériques Subventions minis.éduc.nat.					838.50	19.00	857.50
	AP	Clasina			Activité pédagogique FNSFIGNEMENT							
			0GENE		ENSEIGNEMENT GENERAL		3 150.52	19.00	3 169.52			

Exécutoire au 07/05/2019	2019	Réf: AIDE A L	Réf: AIDE A LA DEMI-PENSION - SUB	Opération n°7		Type opérat	Type opération : 21 - Ressources spécifiques	spécifiques		
\vdash						Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes	
Domaine	Activité	Compte	Libelle		Rappels	Modifications	Totaux	Rappels	Modifications	Totaux
1			Vie de l'élève							
			AIDES							
. 4	2DAID		AIDES AUX FAMILLES							
		7443	Subventions Département					3 215.00	14.00	3 229.00
			Vie de l'élève							
			AIDES			•				
• •	2DAID		AIDES AUX FAMILLES		3 215.00	14.00	3 229.00			

Service Domaine Activité Compte Libellé Rappels Modifications Totaux Rappels Modifications Totaux RAINTENTANCE ENTRETIEN MAINTENANCE MAINTENANCE 0.00 694.56 994.56 894.56 <t< th=""><th>DRM nº3</th><th></th><th>Exécutoire au 07/05/2019</th><th>2019</th><th>Réf: SUB. FCS</th><th>Réf: SUB. FCSH REP LAVE VAISSELLE</th><th>Opération n°8</th><th></th><th>Type opéral</th><th>Type opération : 21 - Ressources spécifiques</th><th>spécifiques</th><th></th><th></th></t<>	DRM nº3		Exécutoire au 07/05/2019	2019	Réf: SUB. FCS	Réf: SUB. FCSH REP LAVE VAISSELLE	Opération n°8		Type opéral	Type opération : 21 - Ressources spécifiques	spécifiques		
Service Domaine Activité Compte Libellé Rappels Modifications Totaux Rappels Modifications Totaux Rappels Modifications Totaux Totaux Modifications Totaux Totaux Modifications Totaux	1								Duvertures de crédits			Prévisions de recettes	
ENTRET Restauration et hébergement 694.56 ENTRETIEN OMAINT MAINTENANCE ENTRETIEN 0.00 694.56 ENTRETI MAINTENANCE	Ligne		Domaine	Activité	Compte	Libelle			Modifications		Rappels	Modifications	Totaux
ENTRET ENTRETIEN ENTRETIEN Common to be a common to be a common to the pergenent Common to the pergenent	_	SRH				Restauration et hébergement							
OMAINT MAINTENANCE 0.00 694.56 PA43 Subventions Département 0.00 694.56 694.56	ı		ENTRET			ENTRETIEN							
7443 Subventions Département 0.00 694.56 Restauration et hébergement 0.00 694.56 694.56				OMAINT		MAINTENANCE					·		
Restauration et hébergement ENTRET ENTRET OMAINT MAINTENANCE 0.00 694.56					7443	Subventions Département					0.0		694.56
OMAINT MAINTENANCE 0.00 694.56	2	SRH	amaria de la companya			Restauration et hébergement	•						
OMAINT MAINTENANCE 694.56	<u> </u>	; ;	ENTRET			ENTRETIEN							
				OMAINT		MAINTENANCE		0.00		694.56			

MINISTERE : Education Nationale

Etablissement: 0790003Z

COLLEGE BLAISE PASCAL ARGENTON LES VALLEES 79150 ARGENTONNAY Rue Pasteur

DEDARTEMENT: DEUX-SEVRES

Pièce B9.1 DBM INFO

Ordonnateur: CAROF HUBERT Comptable assignataire: GEHENOT NELLY

Académie: POITIERS Exercice: 2019

		Décisions budgét	udgétaires modifi n° 3	aires modificatives pour information n° 3	ormation			
		S	SECTION DE FONCTIONNEMENT	CTIONNEMENT				
		DEPENSES	SES			RECETTES	теѕ	
	Rappel des crédits ouverts (Budget initial + DBM exécutoires)	Modification présentées	Total des crédits ouverts	Cadre reservé aux Autorités de Contrôle	Rappei des recettes admises (Budget initial + DBM exécutoires)	Modification présentées	Total des prévisions de recettes	Cadre reservé aux Autorités de Contrôle
4 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	76 345 39	19.00	76 364.39		76 345.39	19.00	76 364.39	
Activité pedagogique	14 260 11	14.00	14 274.11		14 260.11	14.00	14 274.11	
Vie de l'elève	42 591.42	0.00	42 591,42		40 354.06	0.00	40 354.06	
Administration et regissuque	133 196.92	33.00	133 229.92		130 959.56	33.00	130 992.56	
Lotal Services generaux (1)	100 494.99	694.56	101 189.55		100 494.99	694.56	101 189.55	
Nesidulation et indoergement Rourese nationales	13 146.00	0.00	13 146.00		13 146.00	0.00	13 146.00	
Douises itauvirales Total services spéciaux (2)	113 640.99	694.56	114 335.55		113 640.99	694.56	114 335.55	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	246 837.91	727.56	247 565.47		244 600.55	727.56	245 328.11	
			Résultat pr	Rêsultat prévisionnel	-2 237.36	00'0	-2 237.36	

		SECTION	ON OPERATIONS EN CAPITAL				
OPERATIONS EN CAPITAL							
And the state of t	246 827 04	95 7.67	247 565.47	244 600.55	727.56	245 328.11	

247 565.47

727.56

246 837.91

Total dépenses et recettes inscrites au budget

0.00

8.0

0.00

CAF ou IAF

DEPARTEMENT: DEUX-SEVRES

> 0790003Z Etablissement:

MINISTERE: Education Nationale

COLLEGE BLAISE PASCAL

Rue Pasteur

ARGENTON LES VALLEES 79150 ARGENTONNAY

Téléphone: 05.49,65,70.54

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 4 Présentée pour vote au Conseil d'administration

CAROF HUBERT, chef d'établissement



Académie :

POITIERS

Exercice: 2019

MINISTERE: Education Nationale

DEPARTEMENT: DEUX-SEVRES

Etablissement: 0790003Z

COLLEGE BLAISE PASCAL

Rue Pasteur ARGENTON LES VALLEES

79150 ARGENTONNAY

Pièce B8.1 DBM VOTE

Ordonnateur: CAROF HUBERT Académie: POITIERS 2019

Exercice:

Comptable assignataire: GEHENOT NELLY

Décision budg	Décision budgétaire modificative soumise au vote du	soumise au vote du conseil d'administration n°4	
	SECTION DE FONCTIONNEMENT	IENT	
	OUVERTURES DE CREDITS	PRÉVISIONS DE RECETTES	DIFFÉRENCE RECETTES-DÉPENSES
Activité pédagogique	76 364.39	76 364.39	0.00
Vie de l'élève	14 274.11	14 274,11	0.00
Administration et logistique	42 591.42	40 354.06	-2 237.36
Total services généraux (1)	133 229.92	130 992.56	-2 237.36
Restauration et hébergement	101 189.55	101 189.55	0.00
Bourses nationales	13 146.00	13 146.00	0.00
Total services spéciaux (2)	114 335.55	114 335.55	0.00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	247 565.47	245 328.11	-2 237.36
	SECTION OPERATIONS EN CAPITAL	4PITAL	
Opérations en capital	4 329.00	0.00	-4 329.00

MINISTERE: Education Nationale

COLLEGE BLAISE PASCAL Etablissement: 0790003Z

ARGENTON LES VALLEES Rue Pasteur

79150 ARGENTONNAY

Comptable assignataire: GEHENOT NELLY

Ordonnateur: CAROF HUBERT

Académie: POITIERS Exercice: 2019

Pièce B8.2 DBM VOTE

DEPARTEMENT: DEUX-SEVRES

Décision budgétaire modificative soumise au vote du conseil d'administration n°4

			PREVISIONS BL	SIONS BUDGETAIRES				
		S	SECTION DE FON	N DE FONCTIONNEMENT				
		DEPENSES	VSES			RECETTES	TES	
	Rappel des crédits ouverts (Budget initial + DBM exécutoires)	Vote du conseil d'Administration	Total des crédits ouverts	Cadre reservé aux Autorités de Contrôle	Rappel des recettes admises (Budget initial + DBM exécutoires)	Vote du conseil d'Administration	Total des prévisions de recettes	Cadre reservé aux Autorités de Contrôle
Activité pédagogique	76 364.39	0.00	76 364.39		76 364.39	0.00	76 364.39	
Vie de l'élève	14 274.11	0:00	14 274.11		14 274.11	0.00	14 274.11	
Administration et logistique	42 591.42	0.00	42 591.42		40 354.06	00:0	40 354.06	
Total services généraux (1)	133 229.92	0.00	133 229.92		130 992.56	0.00	130 992.56	
Restauration et hébergement	101 189.55	0.00	101 189.55		101 189.55	0:00	101 189.55	
Bourses nationales	13 146.00	0.00	13 146.00		13 146.00	0.00	13 146.00	
Total services spéciaux (2)	114 335.55	0.00	114 335.55		114 335.55	0.00	114 335,55	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	247 565.47	00.0	247 565.47		245 328.11	0.00	245 328.11	

		SE	SECTION OPERATIONS EN	CAPITAL				
						000	000	
TAI	00:0	4 329.00	4 329.00		0.00	0.00	00:0	

-2 237,36

0.00 0.0

0.00 -2 237.36

Résultat prévisionnel

CAF ou IAF

245 328.11	
00:0	
245 328.11	
47	
251 894	
4 329.00	
247 565.47	
Total déponses et recettes inscrites au huduet	

Pièce B8.3 DBM VOTE

Oiò

MINISTERE: Education Nationale

Etablissement: 0790003Z

COLLEGE BLAISE PASCAL

DEPARTEMENT: DEUX-SEVRES

> Rue Pasteur ARGENTON LES VALLEES 79150 ARGENTONNAY

> > Comptable assignataire: GEHENOT NELLY

Ordonnateur : CAROF HUBERT

Académie: POITIERS Exercice: 2019 Décision budgétaire modificative soumise au vote du conseil d'administration n°4

	Rappel de la section de fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	247 565.47	245 328.11
	Résultat prévisionnel	-2 237.36

4 329.00	4 329.00	Total
4 329.00	0.00	Prélèvements sur fonds de roulement
0.00		Aliénation ou cessions immobilières
0.00	0.00	CAF
	4 329.00	Opérations d'investissement
Ressources	Emplois	
	Tableau prévisonnel de financement	

	Montant du fonds de roulement		
Montant au dernier compte financier	Prélèvements déjà autorisés	Prélèvement proposé	FDR estimé
53 864.73	0.00	4 329.00	49 535.73

Développement des décisions budgétaires modificatives par opérations soumise au vote du conseil d'administration

DBM VOTE Page n° 1

Pièce B10

COLLEGE BLAISE PASCAL ARGENTON LES VALLEES Etablissement: 0790003Z 79150 ARGENTONNAY Rue Pasteur

EXERCICE 2019 - Edition du 27/05/2019

Date résultat du CA: 27/05/2019 D.B.M. n°4

Opération n°9

Totaux Prévisions de recettes Modifications Type opération : 32 - Prélèvements sur le fonds de roulement Rappels 4 329.00 Totaux Ouvertures de crédits 4 329.00 Modifications 0.00 Rappels Libellé Réf: TONDEUSE AUTOPORTEE Opérations en capital IMMOBILISATION IMMOBILISATION Compte Activité OIMMO Domaine MMO Service Эдо N° Ligne

Analyse financière - fonds de roulement et capacité à prélever- Collège Blaise Pascal - Argenton les Vallées

Cet utilitaie permet de déterminer la capacité de Pétablissement à financer des opérations sur fonds propres distincts de celles qui ont èté provisionnées. Il comptabilise les stocks financés par le fonds de roulement de déterminer à la lecture des dépenses moyennes mensuelles un besoin de trésorerie incompressible duquel on déduira le marge de manazeuvre de l'établissement.

AND CONTRACTOR OF STREET	orisés depuís le				Provisions				
	Montant des prélèvements autorisés depuis le dernier COF!	E solde créditeur du comple 165	Solde créditeur comptes 15	6 solde créditeur comptes 29	€ solde créditeur comptes 39	6 solde créditeur comptes 49	e solde créditeur comptes 59	Fonds mobilisable	
outement .		9	J .	9 -	9 -	9	. 6		
Foods de roulement		9 .	. 6	,		9.	9		
	Fonds de roulement calculé au dernier COFI	solde créditeur du compte 165	solde créditeur comptes 15	solde créditeur comptes 29	solde créditeur comptes 39	solde créditeur comptes 49	solde créditeur comoles 59	Fonds mobilisable	
	Fonds de			,	Provisions				

	Besoin en fonds de roulement	de roulement	
Besoin en fonds de roulement (BFdR) calculé	-16 925,75 €	10 890,30 €	10 890,30 € Besoin en fonds de roulement (BFdR)
Stocks (solde classe 3)	5 036,41 €	5 036,41 €	5 036,41 € Stocks (solde dasse 3)
Provisions pour dépréciations de stocks (crédit 39)			Provisions pour dépréciations de stocks (crédit 39)
Créances (soldes débiteurs classe 4)	20 946,64 €	24 114,80 €	24 114,80 € Créances (soldes débiteurs classe 4)
Solde créditeur compte 49			Solde créditeur compte 49
BFdR1			BFdR1

	Trésorerie: BP = solde déblieur [sauf 500] - solde crédileur comple classe 5 [sauf 59] - solde crédileur 185 BA = solde déblieur 185
irie	68 326,28 €
Trascre	
	Trêsorerie FdR- BFdR

Autonomie financière

Autonomie financière

Dépenses moyennes journalières dépenses nettes (comptes 60 à 65) / 360

Dépenses moyennes journalières prévues au budget	dépenses (comptes 60 à 65) / 360	4 329,00 € Montant du prélèvement proposé	Jours de fonds de roulement <u>estimá</u> après prélèvement	Jours d'automomie financière <u>estimé</u> après prélèvement	Pour mémoire nombre de jours calendaires jusqu'à la fin de l'exercice comptable	Exécution budgétaire par rapport aux ouvertures de crédits du budget primitif
		4 329,00 € 1				

créances contentieuses	175,35	
créances de restauration année N-1	19,50	
créances de restauration année en cours	23 146,05	
créances des voyages année N-1	00'0	
Prélàvement effectués	00'0	
créances des voyages année en cours	260,00	
Subventions collectivité en attente de versement hors 44122	00'0	
Attente versement état (bourses, etc) Effets impayés	0,90 34,00	
Solde du compte trésor	76 625,78	
		:
William OF W		
TACE	QIX *	
*** BHESSING	THE S	
		* ****

SES MOYENNES	186 681,78 €	207 695,96 €	111 995,18 €	
CALCUL DES DEPENSES MOYENNES				Date observation



FROID INDUSTRIEL, CUISSON, CLIMATISATION

Qualifié QUALIFROID - QUALICLIMA - QUALICUISINES Sociétés d'exploitation

SDJ FROID 49 6, Bd des Fontenelles - 49320 BRISSAC-QUINCE Tél : 02 41 91 20 30 Fax : 02 41 91 23 14

CONTRAT DE MAINTENANCE

EQUIPEMENTS CUISINE

Contrat N°: 11601213 du 27 Mai 2019

LE PRESTATAIRE	LE BENEFICIAIRE
SDJ Froid s.a.s.	COLLEGE BLAISE PASCAL
ZAE La Motte des Justices	Rue PASTEUR
79 100 THOUARS	79150 ARGENTON LES VALLEES

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1: OBJET

Le présent contrat a pour but d'assurer l'entretien normal et régulier et le contrôle périodique du matériel vérifié en bon état de fonctionnement, décrit, à l'annexe I du contrat, et d'essayer de limiter au maximum les risques de pannes sans toutefois prétendre les éliminer totalement.

ARTICLE 2: VISITES

D'un commun accord, le nombre des visites est fixé à 1 par an.

Contrôle obligatoire de l'étanchéité des circuits frigorifiques suivant le règlement européen 517/2014 en ANNEXE IV Fixe ne nombre minimum de visites à prévoir.

(chaque visite fera l'objet d'une confirmation 8 jours avant).

Mentions et dates des opérations effectuées lors de chaque visite seront portées sur un rapport de visite, dont un exemplaire signé conjointement sera remis au client et un conservé par le prestataire.

Les visites seront effectuées pendant les jours et heures d'ouverture du prestataire

Des améliorations de fonctionnement pourront être proposées dans chaque rapport de visite.

ARTICLE 3: PRESTATIONS D'ENTRETIEN

Le détail des prestations d'entretien effectuées lors de chaque visite est défini dans l'annexe II.

ARTICLE 4: PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES

Toute prestation non comprise expressément au présent contrat fera l'objet de l'élaboration d'un devis ou d'un avenant dans le cas de l'intégration dans le contrat d'un matériel non compris initialement, qui seront soumis à l'approbation du client avant toute mise en œuvre.

Le montage de matériels fournis par le client est exclu du présent contrat.

ARTICLE 5: OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

Le prestataire s'engage formellement à effectuer les visites d'entretien prévues sur les installations concernées dans les conditions fixées par le présent contrat.

Le prestataire s'engage à intervenir en dehors des visites normales sur les installations prévues au présent contrat dans les 6 heures ouvrables suivant appel

téléphoniqueLe contrat met à la charge du prestataire une obligation de moyens par respect des prestations définies, sa responsabilité sera engagée en cas de manquement à ses obligations contractuelles.

ARTICLE 6: OBLIGATIONS DU CLIENT

Le client garantit aux dates et heures prévues la libre disposition et le libre accès aux installations objets du contrat.

Dans le cadre de ses pouvoirs d'usage, de contrôle et de direction de ses installations qui caractérisent la garde, il appartiendra au client de prendre toutes les mesures conservatoires nécessaires en cas de désordres.

ARTICLE 7: INTERVENTION ETRANGERE AU PRESTATAIRE

Les conséquences d'une intervention étrangère au personnel du prestataire entraînant des désordres sur les installations concernées par le contrat seront de la responsabilité exclusive du client.

ARTICLE 8: ASSURANCE

Le prestataire est assuré en responsabilité civile auprès de

la Compagnie ... Assure froid ... par police n° ... 2686525RCT......

Le client ainsi que ses assureurs renoncent à tout recours contre le prestataire au-delà des limites des garanties de son assurance responsabilité civile dont il peut avoir connaissance sur simple demande. Le prestataire est responsable des dommages qui pourraient être causés de son fait personnel ou de celui de ses préposés soit aux personnes, soit aux biens, soit aux installations dont il assure l'entretien dans la limite des locaux où sont situés les matériels objets du présent contrat.

ARTICLE 9: FACTURATION DE LA REDEVANCE

Pour l'entretien, le prestataire percevra une redevance annuelle et forfaitaire de

CONTRAT TYPE A - 1 VISITE sur le matériel froid + self - Montant H.T..... 500 €

CONTRAT TYPE A - 1 VISITE sur le matériel chaud - Montant H.T..... 300 €

(détail type contrat Annexe III)

Ce prix est révisable chaque année à la date anniversaire ou au renouvellement du contrat et pour l'année en cours, en fonction des seules conditions économiques.

Dans le cas où il y aurait impossibilité de procéder aux opérations d'entretien pendant les heures ouvrables, il sera appliqué la majoration légale en vigueur, notamment : avant 8H00 le matin, après 18h00 le soir et les dimanches et les jours fériés.

ARTICLE 10: MODALITES DE PAIEMENT

La redevance sera payable sous 30 jours suivant la date de facturation.

Pour les administrations conformément aux règles de la comptabilité publique, le montant de l'entretien sera facturé par fraction sur production d'une facture ou d'un mémoire après exécution de chaque visite.

Nº Contrat:11601213 Le bénéficiaire : BLAISE PASCAL

Chaque facture à laquelle sera joint un exemplaire du rapport de visite comprendra la fraction correspondante du montant de la redevance forfaitaire annuelle.

ARTICLE 11: REVISION DE PRIX

Le prix est automatiquement révisable en fonction de la vétusté et de l'indice des salaires de la Construction Mécanique et Electrique (Le Moniteur), suivant le paramètre ci-dessous :

Type A: P = Po ICHT/TS ICHT/TSo Type B: P = Po 0,8 ICHT/TS + 0,2 M ICHT/TSo

Détail du paramètre :

P =

M =

Forfait annuel révisé

Po =

Forfait annuel N-1

ICHTTS =

Indice des salaires de l'Industrie Mécanique et Electrique au cours de l'année considérée

ICHTTSo =

Indice des salaires de l'Industrie Mécanique et Electrique au cours de l'année N-1 Indice INSEE: - Equipements Aérauliques et Frigorifiques Industriels

- Matériel Aéraulique

- Machines pour l'industrie agro-alimentaire

ARTICLE 12 : DUREE DU CONTRAT ET RESILIATION

Le contrat d'entretien est conclu pour une durée de 1 (un) an à compter de la date de sa signature.

Il sera renouvlé tassitement 2 (deux) fois au maximum jusqu'à ce que l'une des parties le dénonce, moyennant préavis de 3 (trois) mois avant l'échéance, donné par pli recommandé.

ARTICLE 13: EXCLUSIONS

Sont exclus du présent contrat, les frais exceptionnels occasionnés par les travaux nécessités par la remise en état éventuelle, totale ou partielle, des matériels à la suite de dégâts ou avaries graves consécutifs à la faute, la malveillance, la négligence de la part ou du fait du client ou des tiers, de l'incendie, de l'humidité permanente ou accidentelle, du mauvais état des lieux, des émanations chimiques, des agents atmosphériques et en général de tout événement de cas forfuit ou de force majeure.

ARTICLE 14: RESILIATION

En dehors de la résiliation normale prévue à l'article 14, le contrat d'entretien pourra être résillé de plein droit:

1- en cas de non-paiement de toute somme due, quinze jours après une simple mise en demeure, sans qu'il y ait lieu d'engager quelque procédure que ce soit.

Nº Contrat: 11601213 Le bénéficiaire : BLAISE PASCAL

2- En cas de mise en faillite, de règlement judiciaire ou de liquidation de biens du client ou du prestataire sans aucune mise en demeure, ni formalité judiciaire.

3- Si par suite d'autres circonstances, l'utilisation du matériel cessait ou devenait impossible à l'adresse donnée.

ARTICLE 15: ATTRIBUTION DE JURIDICTION

En cas de litige au sujet de l'exécution du présent contrat, il sera fait attribution de juridiction au Tribunal du Siège social du prestataire, seul compétent pour statuer sur les différends qui pourraient résulter, même en cas de demande incidente d'appel en garantie, ou en cas de pluralité de défendeurs.

PRISE D'EFFET DU PRESENT CONTRAT LE :	
En exemplaires	
Le Client,	L'Entreprise de Maintenance,
Date :	Date: 2.7./05/2.19 Nom du signataire :Lacourcelle. Tampon et signature :
ANNEXES	SDJ IIVIU AV
Liste du matériel couvert par le présent contrat.	S/A.S. raw capital de 67/1, 400 A
Il Opérations d'entretien effectuées lors de chaque visite ·	ZNEILO Molle desillustices - 79/100 THOUARE THE TOS 49 68 68 68 - Fox 05 49 60 58 68 1805 Brossific MAZ 785 AZA

III Types des différents contrats

Règlement européen 517/2014

ANNEXE I Liste du Matériel

FROID - SELF

- 1 Chambre de froide positive Marque DAGARD
- 1 Chambre de froide négative Marque DAGARD
- 1 Meubles bain marie ventilés pour le self
- 1 Meuble froid « salade bar » Marque : TECHNIFRIGO
- I Meuble vitrine froide pour le self
- 1 Meuble chaud vitrocéramique pour le self
- 1 Fontaine distribution d'eau froide
- 2 Armoires 2 portes Marque : FOSTER
- 1 Armoire 2 portes à chariot Marque : FOSTER
- 1 Cellule de refroidissement

CLIMATISATION

- 2 fours mixtes Rational
- 2 VarioCoockingCenter
- 1 Meuble chaud

ANNEXE II Détail des visites

Visites périodiques

Le PRESTATAIRE s'engage à effectuer les visites périodiques aux dates et heures qu'il aura précisé au CLIENT au moins 15 jours à l'avance.

1- MATÉRIELS DE CUISSON GAZ

- ➤ Le nettoyage des brûleurs et des collecteurs (aspiration des suies).
- > Le démontage et le graissage des robinets de commande.
- > La vérification des régulations simples ou thermostatiques.
- > Le nettoyage et réglage des veilleuses.
- > La vérification des allumeurs piezzo ou électriques.
- > La vérification des sécurités thermocouples.
- > La vérification de l'étanchéité des jonctions alimentation gaz.
- > Contrôle de l'état des parties mécaniques (couvercle et basculement Ressort, portes ..)
- > La vérification des têtes de robinets.
- > La vérification des vidanges sur marmites (l'étanchéité).

2- MATÉRIELS DE CUISSON ÉLECTRIQUES

- > Le Contrôle des commutateurs, contacteurs et relais pour le résistances et moteurs électriques.
- > La vérification des thermostats de régulation de température.
- > La vérification des voyants de contrôle.
- > Contrôle des résistances isolation et ampérage.
- > La vérification du câblage et resserrage des bornes électriques.
- > Contrôle de l'état des parties mécaniques (couvercle et basculement ressort, portes ..)
- > La vérification des têtes de robinets.
- > La vérification des vidanges sur marmites (l'étanchéité).

3- MATÉRIELS MÉCANIQUES

- > Le Contrôle d'usure des matériels plastique et métalliques.
- > La vérification de l'état des roulements et pièces en mouvement.
- La vérification des voyants de contrôle.
- > Contrôle des résistances et moteurs.
- > La vérification du câblage et resserrage des bornes électriques.
- Contrôle de l'état des parties mécaniques.

4- MATÉRIELS ENVIRONNEMENT INOX

- > Le Contrôle de la bonne tenue du matériel inox.
- > La vérification des alimentations en eau froide et chaude et contrôle d'étanchéité des têtes de robinets
- > La vérification des vidanges.

5- FOUR AIR PULSE ET MIXTE

- > Détartrage chaudière vapeur, diffuseur d'humidification
- > Nettoyage brûleurs, veilleuses et thermocouples,
- > Vérification organes de sécurité, thermostats, horloges, voyants, commutateurs, interrupteur de porte
- > Vérification turbine de ventilation
- > Vérification état joint de la porte
- > Essais de fonctionnement et réglages éventuels

6- LAVE VAISSELLE

- > Détartrage surchauffeur et circuit de rinçage.
- > Contrôle fonctionnement portes et capot y compris réglages interrupteurs
- > Contrôle motoréducteur avancement y compris graissage
- > Nettoyage chambre de compression
- > Vérification fonctionnement et étanchéité électrovannes
- > Essais de fonctionnement et réglages éventuels

7- CHAMBRES FROIDES ET LABORATOIRES

- > Vérification des températures au moyen d'un thermomètre étalonné.
- Vérification et réglages éventuels des appareils de contrôle et de régulation (thermomètres, thermostats, interrupteurs horaires, détendeurs thermostatique, vannes électromagnétiques).
- Nettoyage des batteries évaporateur et des bacs d'évacuation d'eau de condensats (la partie extérieure du bac étant exclue).
- > Nettoyage des pâles de moteurs ventilateurs et des grilles de protection.
- > Contrôle des isolements électriques (ventilateurs, résistances de dégivrage, cordons chauffants).
- > Contrôle des dégivrages.
- > Contrôle de l'étanchéité du circuit frigorifique.
- > Contrôle des fermetures de portes et alarme sécurité personnel.

8- FONTAINES DISTRIBUTION EAU FROIDE

- > Détartrage du circuit de distribution d'eau
- > Dépoussiérage du condenseur
- > Détartrage du bec de sortie d'eau
- > Détartrage et nettoyage du bac à égoutture
- > Vérification de l'étanchéité des circuits eau, de la robinetterie et réfection des joints et presse étoupe.

ANNEXE III

TYPES DE CONTRAT

CONTRAT TYPE 1 ou A:

Ce contrat comprend:

Des visites d'entretien programmées en accord avec le client.

Les interventions hors visites seront facturées au tarif en vigueur et payables par chèque à réception de facture.

Les pièces de rechange fournies lors des visites ou lors des interventions hors visites seront facturées comme prévu ci-dessus, excepté pendant la période de garantie.

CONTRAT TYPE 2 ou B:

Ce contrat comprend:

Des visites d'entretien programmées en accord avec le client, Les interventions hors visites.

Les pièces de rechange fournies lors de visites ou lors des interventions hors visites seront facturées comme prévu dans le contrat type 1.

Dans le cadre des contrats type 1 et 2, si au cours de la période contractuelle, des réparations, remplacements de pièces ou travaux autres que ceux prévus en annexe s'avèrent nécessaires à la remise en bon état de fonctionnement ou de conformité du matériel concerné, il sera établi un devis soumis à l'approbation du client.

CONTRAT TYPE 3 ou C:

Ce contrat comprend:

Des visites d'entretien programmées en accord avec le client, Les interventions hors visites, Les pièces de rechange.

ANNEXE IV Règlement européen 517/2014

Contrôles d'étanchéité circuit HFC:

L'unité de mesure pour la périodicité des contrôles sera la tonne équivalente C02 (TépCO2)

À compter du 1er janvier 2015 :

• Entre 5 t ép. CO2 et 50 t ép.CO2

tous les 12 mois

Ou 24 mois avec détection de fuite

Entre 50 t ép. CO2 et 500 t ép.CO2

tous les 6 mois

Ou 12 mois avec détection de fuite

Au-delà de 500 t ép. CO2

tous les 3 mois

Ou 6 mois avec détection de fuite

Au-delà de 500 t éq. Co2 les équipements devront être équipés d'une surveillance qui déclenche une alarme chez l'exploitant. Ces systèmes seront vérifiés tous les ans.

Principe de calcul : Le CO2 est l'étalon pour calculer le PRG (Potentiel de réchauffement Global)

R 404 A 3 922 kg co2 / kg

R 134 a 1 430 kg co2 / kg

R 407 F 1 825 kg co2 / kg

Le seuil de quelques fluides

FLUIDES	R 134a	R404A	R407 F	R410 A
5 t ép, CO2	3,49 kg	1,27 kg	2,75 kg	2,39 kg
50 t ép, CO2	34,96 kg	12,75 kg	27,5 kg	23,95 kg
500 t ép, CO2	349,65 kg	127,52 kg	275 kg	239,57 kg



CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES

1. DESIGNATION DES PARTIES
Le producteur (nom établissement)College Blaise Pascal Représenté par
2. EST CONVENU CE QUI SUIT :
En conformité avec les directives CE 1069/2009, CE 142/2011 et de la législation régionale relative à la collecte des graisses e des huiles afimentaires usagées (cl-après HGAU).
Le collecteur agréé s'engage à effectuer périodiquement la collecte de toutes les HGAU du producteur. Le collecteur est par allleurs le garant exclusif du respect de la législation en matière de ramassage et de valorisation des HGAU du producteur. La mise à disposition des fûts afin de stocker les HGAU et la collecte effectuée par le collecteur est un service intégralement gratuit. Ces fûts restent la propriété du collecteur. Le producteur s'engage à ne verser dans les fûts déposés par le collecteur que des HGAU dont la température devra être inférieurs à 80°C. Il atteste que les HGAU ne sont pas contaminées par des produits chimiques. Le collecteur s'engage à envoyer un bordereau d'achat et à payer le client trimestriellement pour le poids des HGAU collectées Une somme sera calculée sur la base du poids et de la qualité des HGAU collectées suivant le prix défini par le cours du marché.
Le bon de collecte, envoyé par mail au producteur en temps réél de la collecte, tui sert à prouver qu'il gère ses déchets selon les lois et règlements applicables dans sa localité. Un bordereau trimestriel de palement électronique sera aussi envoyé par le collecteur lors du palement trimestriel sans éditer au préalable de facture par le producteur, et ce sur la foi des bons de collecte du trimestre en cours.
La prestation débutera dès réception du contrat signé par le client. L'accord conclu est de durée indéterminée. Le client ou le collecteur peut résilier le contrat en s'engageant à prévenir la partie adverse, par courrier recommandé, 3 mois avant la date d'échéance dudit contrat.
Dans le cadre du présent contrat, en cas de différend, les parties tenteront de trouver un accord avant de saisir le juge compétent Elles disposent d'un délai de 2 mois. A l'issue de ce délai, si aucun accord n'est trouvé, la partie la plus diligente pourra saisir le juridiction compétente. En cas de litige, seul le Tribunal de Lille sera compétent.
Fait en double exemplaire, le 15 Mars 2019 dont chaque partie déclare avoir reçu un exemplaire. Le présent accord et tous les documents résultant de ce contrat peuvent être signée et archivés numériquement.
Pour accord,
Le producteur (signature et tampon) Le collecteur

Quatra France

67 rue du Luxembourg, 59777 Euralille

Tel: 0805 69 41 69 / Email: planning@quatra-france.com / www.quatra.dom/fr-fr SIRET: 44418207500069







ANNEXE 6

(00882 - Syriembio 2016)

	, , , , , ,		400
Le présent co	ntrat est egyglu eyx co	nditions généra	les du contrat
d'abonnamen	ntrat est conclueux co	et aux condition	se particullères
cl-dassous si	nsi qu'aux conditions s	pécifiques India	uées au varso.
	ccepte sans réserve.		
	Déjà client :	iúO Øl	∏Non
	- Oju Ojioni i	us ou	F1401

A	r GII)			SAI	NITA	VIRE ET	r sc	DL -	SERV	ICE		Déjà cli	ent: [Oui	□Non
.						ditions	pa	rticı	ılières	0		Date: .			
	on Sociale ou Non		_	SPR	J			-	Nesc	cul_	·	- ,——			
	commercial du po			n - PL)L (s	i différen	t):				***************************************				
	F			ĻL			ĺ								
N°/\	/ole :		<u>س ت</u>	1/0	<u>, 10</u>	w	AZ.	_ Co	mpl.: _						
Code	/ole :	20	Ville:_	Arg	<u>المت</u>	un /Ve	alle	<u></u> Tél	.: <u>CD</u>	<u>(19</u>	14120F22	=ax :		·	
Jours	de fermeture : L - l	Ma - M	e - J - V	-8-	D (*)	•		He	ures d'o	uvertu	ıres:				
Date	souhaitée de mise d	en plac	e :	/	/	_ Fréque	ence	de pa	issage :	s/6)	/ M / Autre	(*)			
·	SANITAIRE SERVIC		•	·					·						n EUROS
	JANIANIE GENVIC	<i>)</i>	A · At	onne	men	t Distribu	teur	s bob	ines es	suie-r	nains				
	A • Distribute	urs		100		B • B					C				
Code	Libelié	D Nbre	E PU HT Abonn. Mensue	Code	-	Libellé		G Nbre	H PU HT Abonn Mensue		réquence de service 3, Q, autre	(échang	i 3ob. Extra ée au delà ranchise)	TOTA	J AL HT mensuels o. sup. x H
4841	Claysiz	.2			7	pohinac		24			1/00).		3,00		ويق
			<u> </u>	 -		pt	tre	-	 -	 		<u> </u>			
् अञ्चल				K•	Abon	nement .	Autre	es Dis	tribute	urs		<u></u>		<u> </u>	
Section .	K • Distribute	urs នឹង				Rech	arges			1 2	N	0			2
Code	M M		М					L Franchise		۸.	PU HT	PU HT Rech.	P PU HT	TOTA Abonn. r	
Coue	Libellé	N	bre	Code	I INDEAL		Quatorzain	∍∤ ,	Abonnement mensuel		Extra	MxN+Rech.sup			
		mols - 2 mols									х				
										 -					
		<u> </u>				.,		<u> </u>		╁		<u> </u>			
 Frais 	3 <i>(en sus aux tarifs du</i> s d'installation par Dis	tributeú	r				R	TOTA	L HT At	onner	nents men	suels J	+ Q	7	ل نوت
• Frais	s de démontage par D	Istribute	eur Eur												1 9
	OL SERVICE	1 2750120	* *. * * N N	State & Louise		r ver in care	io 125	10-1 .5-		V					39 : Vente
	a - Désl	gnation		<u> </u>	3	b		1,0		d -	e.	- 17 17 17 17 17 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		100	2 2 B
Code	Libelié -Type	/ Couleu	r	Dime	nsions	Nombre		iodicité change	de	k initla! tapis	PU HT Abonnem	ent A	bonneme	IAL HT ents mens	suels de
409 6	AUTHRACIT	5 8	3	MCX	Hro	٣-		1/0.2	perso	nnalisés	service 12			y · Pro	
. F -								, 						7.00	
106 F	1		У	MIP	140	1_		7~	<u>-</u>		18.3	d	18	1.3 1	Signal Signal - 2011 - Page ro
			······································	<u> </u>		a	TOT	AI H	_ Γ Ahonn	ement	ts mensuel	- f	,		2
3 • E	SPACE CLIENT		······································						ent mer			-			j <u>e</u>
,															T page: Olient
							101/	AL H	+ g + h	-			M	4,3	上皇
	lissement des factu			LaP	. 19 .										
Mon	num de facturation tant du Dépôt de ga	: 70% (Irantie v	uu mon ærsé ns	rant d er Chà	e l'ar	onnemer (*) / Fenà	nt me	ensue	(Retg)					
omm	entaires : [] nv	L Pe		em			e	m	'CC DI	leub	coul	rel			
	-activation		la_	<u>CG 1.</u>	on Y	matroi									
	& Contract le Light	eur ~Ø	2			Nom du	sian	ataire			F	our le	Client		
	Yes. Ea	<u> </u>		_		Qualité d	u sigr	nataire							
			Anjou	>	. M	ention « Lu			√é »	 -					
	ZI. dis Carrie		1.6007		-	Sigi	nature)		_					
<u>_</u>	Tel- 02 4T 37 84 37	1400	2 41 34	40 06	,)
(LES LAVANDIERES - 8:A. 062 201 009 - R.C.S. ANGERS	.s. au cap } - Nº TVA	; FR 65 061	2 201 00	7										***************************************